

Exercice :

- ✓ *Période de constitution* : Année 2019.
- ✓ *Statut juridique* : Société anonyme.
- ✓ *Capital social* : Actions de nominal 100 DH.
- ✓ *Détail des apports de SALIM, OTMAN, ZINEB et HALA* :

Actionnaire	SALIM	OTMAN	ZINEB	HALA
Valeur	20 000 DH	40 000 DH	60 000 DH	90 000 DH

Elément	Machine	Matériel informatique	Titres et valeurs de placement	Mobilier de bureau (1)	Créances client (2)
Valeur	35 000 DH	15 000 DH	12 000 DH	18 000 DH	25 000 DH

- ✓ *Calendrier de constitution :*
 - ✓ 01/03/2019 : Souscription du capital ;
 - ✓ 10/03/2019 : Réception des apports par le notaire Maître NAJI;
 - ✓ 31/03/2019 : Déblocage des fonds lors de l'immatriculation de la société par Maître NAJI.
- ✓ *Frais de constitution (HT) occasionnés en mars :*
 - ✓ Frais de publicité légale (HT) : 2 000 DH ; TVA 20% ;
 - ✓ Honoraires de conseils en création (HT) : 14 000 DH, TVA 20% ;
 - ✓ Honoraires de notaire (HT) : 1 000 DH, TVA 10% ;
 - ✓ Droits d'enregistrement : A déterminer.
- ✓ *Informations sur la libération des apports en numéraire :*

Libération à la souscription : minimum légal	Aucun actionnaire ne fait défaut
Le 01/05/2019, appel du 2 ^{ème} quart du capital. Le 01/06/2019, versement des sommes appelées.	OTMAN a décidé de verser l'intégralité de sa promesse.
Le 01/09/2019, appel du 3 ^{ème} quart du capital. Le 30/09/2019, versement des sommes appelées.	HALA a décidé de ne pas verser le reste des fonds. L'entreprise a vendu ses parts pour 54 000 DH le 30/10/2019, après une mise en demeure sans effet ; des frais de correspondance (HT) de 500 DH (TVA 20%) lui sont imputés.
Le 01/11/2019, appel du 4 ^{ème} quart du capital. Le 01/12/2019, versement des sommes appelées.	ZINEB accuse un retard dans le versement de 30 jours. De ce fait, la société a imputé des frais de correspondance (HT) de 800 DH (TVA 20%).

Remarque :

- Les statuts prévoient une rémunération des versements anticipés ou retardés au taux de 8%.
- Les frais de constitution sont amortis sur quatre ans.

Travail faire :

- 1) Calculer le montant du capital social ainsi que sa répartition entre les actionnaires.
- 2) Calculer les frais de constitution de SOMATEF.
- 3) Constater les écritures nécessaires à la constitution de la société et en dresser le bilan au 31/03/19.
- 4) Constater les écritures relatives à l'appel et la libération de la fraction restante du capital.
- 5) Déterminer le résultat sur cession des parts de l'actionnaire défaillant.

Corrigé :

1) Analyse des apports en capital à la constitution de la société :

	SALIM	OTMAN	ZINEB	HALA	ALI
Nature de l'apport	Apports en numéraire / Apports purs et simples				Apports en nature Apports mixtes
Valeur de l'apport	20 000 DH	40 000 DH	60 000 DH	90 000 DH	90 000 DH
Nombre de titres	200 actions	400 actions	600 actions	900 actions	900 actions
Fraction libérée	5 000 DH	10 000 DH	15 000 DH	22 500 DH	90 000 DH
Fraction non libérée	15 000 DH	30 000 DH	45 000 DH	67 500 DH	-

2) Frais de constitution de la société :

Frais	Montant (HT)	TVA	
Frais de publicité légale	2 000 DH	20%	400 DH
Honoraires de conseils en création	14 000 DH	20%	2 800 DH
Honoraires de notaire	1 000 DH	10%	100 DH
Droits d'enregistrement :		Néant	
✓ DE sur APS	300 000 x 1% = 3 000 DH (Exonérés en vertu de l'article 129 du CGI de 2019/2020)		
✓ DE sur ATO	10 000 x 3,5% = 350 DH		
Totaux	17 350 DH	3 300 DH	

a. Ecritures de constitution de la société :

	01/03/19		
3461 1	Associés, comptes d'apports en nature	90 000	300 000
3461 2	Associés, comptes d'apports en numéraire	52 500	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	157 500	
1111	Capital social <i>Constataction de la souscription du capital social et de la partie non libérée des apports en numéraire</i>		
	d°		
2331	Matériel et outillage	35 000	
2351	Mobilier de bureau	18 000	
2355	Matériel informatique	15 000	

3421	Clients	20 000	
3500	Titres et valeurs de placement	12 000	
1481	Emprunts auprès des étab. de crédit		10 000
3461	Associés, comptes d'apports en nature		90 000
1			
	Constatation de la libération des apports en nature		
	10/03/19		
3488	Divers débiteurs (Maître NAJI)	52 500	
3461	Associés, comptes d'apports en numéraire		52 500
2			
	Constatation de l'encaissement du minimum légal des apports en numéraire par le notaire		
	31/03/19		
2111	Frais de constitution	17 350	
3455	Etat, TVA récupérable sur charges	3300	
2			
5141	Banques	31 850	
3488	Divers débiteurs (Maître NAJI)		52500
	Déblocage de fonds par le notaire après déduction des frais de constitution		

b. Bilan de départ de constitution de la société au 31/03/2019 :

Actif	Montant	Passif	Montant
✓ Actif immobilisé :		✓ Financement permanent :	
▪ Frais de constitution	17 350	▪ Capital social	300 000
▪ Matériel et outillage	35 000	Dont partie non libérée	-157 500
▪ Mobilier de bureau	18 000	▪ Emprunts auprès des étab de cré.	10 000
▪ Matériel informatique	15 000		
✓ Actif circulant hors trésorerie			
▪ Clients	25 000	✓ Passif circulant hors trésorerie	
▪ Titres et valeurs de placement	12 000		
Etat, TVA récupérable sur charges	3300		
✓ Trésorerie – Actif			
▪ Banques	31 850	✓ Trésorerie – Passif	
Total Actif	152 500	Total Passif	152 500

3) Ecritures d'appel et libération du capital non libéré de la société :

	01/05/19		
3462	Act, capital souscrit appelé non versé	52 500,00	
1119	Act, capital souscrit non appelé		52 500,00
	Constatation de l'appel du 2° quart du capital en numéraire		
	01/06/19		
5141	Banques	72 500,00	
3462	Act, capital souscrit appelé non versé		52 500,00
4468	Autres comptes d'associés créditeurs		20 000,00
	Constatation de la libération du 2° quart du capital en numéraire et de l'anticipation d'OTMAN (40 000 x2/4)		
	01/09/19		
3462	Act, capital souscrit appelé non versé	52 500,00	

1119	Act, capital souscrit non appelé Constatation de l'appel du 3^o quart du capital en numéraire 30/09/19		52 500,00
4468	Autres comptes d'associés créditeurs	10 000,00	
5141	Banques (52500 – 10000- 22500)	20 000,00	
3462	Act, capital souscrit appelé non versé Constatation de la libération du 3^o quart du capital en numéraire, à l'exception de HALA d°		30 000,00
6311	Intérêts des emprunts et dettes	266,66	
5141	Banques Constatation du paiement des intérêts sur versements anticipés d'OTMAN (10 000 x 8% x 4/12) 30/10/19		266,66
3462 1	Actionnaires défaillants (HALA)	22 500,00	
3462	Act, capital souscrit appelé non versé Constatation de la défaillance de l'actionnaire HALA d°		22 500,00
5141	Banques	54 000,00	
3462 1	Actionnaires défaillants (HALA) Constatation de la réalisation des actions de l'actionnaire HALA d°		54 000,00
3462 1	Actionnaires défaillants (HALA)	750,00	
3455 2	Etat, TVA récupérable sur les charges		100,00
7197	Transferts des charges d'exploitation		500,00
7381	Intérêts et produits assimilés Constatation de l'imputation des frais postaux et des intérêts de retard (22 500 x 8% x 1/12) à l'actionnaire défaillant HALA d°		150,00
3462 1	Actionnaires défaillants (HALA)	30 750,00	
5141	Banques Constatation du versement pour solde à l'actionnaire défaillant HALA		30 750,00

3462 1119	01/11/19 Act, capital souscrit appelé non versé Act, capital souscrit non appelé Constatation de l'appel du 4^o quart du capital en numéraire 01/12/19	52 500,00	52 500,00
4468	Autres comptes d'associés créditeurs	10 000,00	
5141	Banques (52 500- 10000- 15000)	27 500,00	
3462	Act, capital souscrit appelé non versé Constatation de la libération du solde du capital en numéraire, sauf ZINEB d°		37 500,00
6311	Intérêts des emprunts et dettes	400	
5141	Banques Constatation du paiement des intérêts sur versements anticipés d'OTMAN (10 000 x 8% x 6/12) 31/12/19		400
5141	Banques (15000)	16 060,00	
3455 2	Etat, TVA récupérable sur les charges		160,00

7197	Transferts des charges d'exploitation	800,00
7381	Intérêts et produits assimilés	100,00
3462	Act, capital souscrit appelé non versé	15 000,00
	<i>Constatation de l'imputation des frais postaux et des intérêts de retard</i> <i>(60 000 x 1/4 x 8% x 1/12) à l'actionnaire défaillant ZINEB</i> <i>d°</i>	
6191	DEA de l'immobilisation en non valeurs	4337,50
2811	Amort des frais de constitution	4337,50
1	<i>Constatation de l'amortissement des frais de constitution</i> <i>17350 x 25%= 4337.5</i>	

4) Résultat sur cession des parts de l'actionnaire défaillant HALA :

Résultat = Recettes – Dépenses = 30 750 -(90 000 x 2/4)= - 14 250 DH (Perte)